

---

*Conférence salariale du 09 décembre 2021,  
encore un rendez-vous raté !*

---

D'après notre ministre de la transformation et de la fonction publiques : « **Toutes les conditions ne semblent pas réunies pour une réévaluation immédiate du point d'indice** ».

Seule nouvelle positive, la confirmation rassurante de la **revalorisation de l'indice minimum à l'indice 340** au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les plus bas salaires du fait de la revalorisation du Smic, conséquence de l'inflation que subie pourtant l'ensemble des agents publics.

Le versement prévu de l'**indemnité inflation de 100 euros** en début d'année pour les agents gagnant moins de 2 000 euros est une mesure générale liée à la hausse anormale des prix de l'énergie mais qui concerne tout autant le secteur privé que les indépendants. **Ce n'est donc en rien une mesure salariale, encore moins pérenne, ni spécifique à la « fonction publique ».**

Pour le Snpptes, après 5 ans de gel du point d'indice (seulement + 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6% en janvier 2017 sous le gouvernement Hollande) une revalorisation générale du point d'indice et/ou une refonte des grilles est indispensable si on ne veut pas continuer à réduire l'attractivité de la fonction publique par un tassement des grilles.

La ministre veut relancer la « Conférence sur les perspectives salariales » lancée en juillet 2021 pour aboutir en février 2022, à un "diagnostic des fragilités du système" et "formuler des propositions ambitieuses d'évolution". Aucune organisation syndicale ne cautionne la méthode du fait du tassement inexorable des grilles indiciaires.

Le Snpptes ne peut que partager les réflexions de la ministre : "**C'est l'ensemble du système de rémunération et de carrière de la fonction publique qui doit être repensé pour préserver son attractivité**". En effet « Le temps n'est plus à des correctifs techniques d'un système à bout de souffle." Il faut un "diagnostic des fragilités du système" et "formuler des propositions ambitieuses d'évolution".

**C'est sur les solutions et la méthode que le Snpptes s'oppose fermement**, cibler les bas salaires, des métiers ou des secteurs qui le nécessitent, oui mais c'est un pansement sur une jambe de bois qui ne résout en rien le fond du problème :

- Revaloriser les rémunérations des agents publics, certes en priorité les plus bas salaires.
- Mais aussi celles de l'ensemble des agents qui doivent au minimum suivre l'inflation.
- Si possible (même en partie) par une revalorisation générale du point d'indice et sinon,
- À minima, par des revalorisations indemnitaires plus ou moins ciblée permettant de rattraper les inégalités intra et interministérielles, même si une revalorisation indemnitaire ne sera pas aussi efficace sur nos retraites.

Sans cette solution proposée par le Snpptes, non madame la ministre, vous ne pouvez pas affirmer que : "l'objectif de donner à chacun des perspectives réelles d'augmentation salariale, quelle que soit sa position dans la grille, de préserver l'attractivité et de réduire les inégalités entre les métiers pour mieux reconnaître les niveaux de qualification, et enfin d'assurer une situation équitable pour le calcul de la retraite", sans y perdre en crédibilité.

- **Une réelle carrière nécessite une évolution indiciaire digne** : Non pas 1 point par échelon comme le bas de la grille de la catégorie C et seulement 3 points d'écart entre le minima à 340 points de la catégorie C et le début de la grille des B à 343 points !
- **Ainsi qu'une cohérence des régimes indemnitaires** : Et pas du simple au double (parfois sur le même lieu de travail), voire au triple à fonctions, compétences et responsabilités comparables ! établissements.

*Choisy-le-Roi, le 13 décembre 2021*